



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers présents : 16
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MM. MIKOLAJCZAK, PLUMET, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET, Mme VUITRY

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise MAUGERE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

Absente excusée : Mme Chrystelle LEPAGE

Étaient absents : M. CARNOT, Mme LAUTRU, M. DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : M. François LACOMME

N° 2022 / VI / 7 - 4.2 Signature de deux contrats d'apprentissage

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
VU les demandes de contrats d'apprentissage formulées auprès de la Mairie de Cerny,
CONSIDÉRANT la nécessité d'encourager et d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études,
CONSIDÉRANT les candidatures proposées par la coordinatrice enfance-jeunesse et approuvée par la directrice de l'école maternelle,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la signature des contrats d'apprentissage détaillés ci-après :

1^{er} contrat préparant au CAP Accompagnant éducatif petite enfance
Lieu de la formation : Ecole maternelle
Durée de formation : 2 ans

Accusé de réception en préfecture

091-219101292-20220930-VI_2022VI742-DE

Reçu le 04/10/2022 contrat préparant au CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

Lieu de la formation : Ecole maternelle

Durée de formation : 1 an

DIT que les crédits correspondants seront pris au budget en cours,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 4 octobre 2022